

Accocamp2004 est organisé par la FCVdA dans le but de promouvoir l'instrument qui nous uni tous, l'accordéon!

Ce camp se doit d'être accessible à tous, aussi bien sur le point de connaissances musicales que financières.

Ce camp n'est pas seulement dédié à la pratique de l'instrument et le plaisir de jouer en groupe. C'est également l'occasion d'apprendre à mieux se connaître entre accordéonistes.

Quelques personnes bénévoles s'occuperont de la subsistance, de l'entretien et de l'animation.

- Date:** du samedi après-midi 16 oct. (17h00) au samedi 23 oct. 2004
- Durée:** 7 jours dont 6 jours de cours (env. 5h par jour et **concert final** le samedi 23 à la Gare des Sorcières à Moléson-Village)
les cours sont donnés par des professionnels
- Lieu:** Colonie «La Renardière» à Moléson-Village
- Participants:** Pas limité aux membres de la FCVdA. **Age maximum 20 ans**
- Programme musical:** pratique de l'instrument, plaisir de jouer en groupe
- Programme détente:** randonnées, bricolages, sport, jeux, etc
- Prix pour 8 jours:** inclus, le logement, les repas et boissons (thé, sirop, eau), cours et divertissements.
par participant: frs 350.-
prix spécial pour plusieurs membres de la même famille.
- Nombre de participants:** *limité à 50*
- Financement:** par les participants, la FCVdA et un certain bénévolat.
toute société ou fédération est libre de soutenir ses propres membres

Conditions de participation:

- l'inscription définitive est prise en considération avec le versement de l'acompte de fr. 100.-. Celui-ci doit impérativement être effectué jusqu'au 7 mai 2004.

(si vous hésitez pour des raisons financières, contactez-nous et nous trouverons toujours un arrangement)

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre de paiement de l'acompte.

- le solde de la finance d'inscription devra être versé jusqu'au 24 septembre 2004.
- en cas de non participation, le montant d'inscription ne sera pas ou que partiellement remboursé.
- le participant est directement responsable de son instrument et de ses affaires personnelles.
- il répond également de tous dégâts occasionnés par sa faute.
- le participant s'engage à respecter les horaires de cours et à respecter les règles générales de convivialité.
- chaque participant doit être assuré maladie et accident. Une assurance RC personnelle est souhaitée.
- Il est extrêmement important que les organisateurs soient informés, avant le camp et par écrit, si un participant a des problèmes ou pourrait en avoir. (allergie - médicaments, etc), mesures à prendre.
- **Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables.**

Cette semaine de pratique de l'accordéon est également placée sous le signe de l'amitié et de la compréhension entre musiciens accordéonistes.